

PROCÉDURE INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS TRAVAUX, FOURNITURES, SERVICES

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le



ID : 071-217100148-20260928-1963-DE

ESTIMATION TOTALE DU MARCHÉ (en € HT)	Jusqu'à 4 999,99 € HT	De 5 000,00 à 24 999,99 € HT	De 25 000,00 à 59 999,99 € HT	De 60 000,00 à 89 999,00 € HT	De 90 000,00 € HT jusqu'aux seuils européens	(fixés tous les 5 ans par le décret n° 2015-1242 du 22 septembre 2015 relatif à l'application des directives européennes relatives aux marchés publics)
1) Type de procédure	Marché sans publicité ni mise en concurrence (article R.2122-8 CCP)	Marché à procédure adaptée (articles R.2123-1 et suivants CCP) *				Marché à procédure formalisée (articles R.2124-1 et suivants CCP)
		MAPA Restreint	MAPA ouvert		Appel d'offre ouvert ou restreint, dialogue compétitif, concours ou procédure avec négociation	
2) Autorisation de lancement	Sans objet	Fiche d'autorisation de lancement obligatoire A signer par le service acheteur, les finances et le DGS – puis à transmettre au service marchés publics.				
3) Type de publicité	Pas de publication. Autonomie, sous réserve de comparaison de plusieurs offres et de ne pas choisir toujours le même opérateur	Pas de publication. 3 devis minimum Par mails ou courrier Ne pas choisir toujours le même opérateur	3 devis minimum Consultation via la plateforme de dématérialisation des marchés (profil acheteur)	Publicité libre et adaptée sur : Profil acheteur Site internet	Publicité Profil acheteur Publicité réglementée au BOAMP ou JAL Site internet	Publicité sur Profil acheteur Publicité réglementée au BOAMP et JOUE Site internet
4) Durée de publicité	Sans objet	Délai de réponse raisonnable	3 semaines minimum de publication			30 à 35 jours (selon procédure, sauf délais réduits)
6) Documents	Simple devis (+ cahier des charges le cas échéant)		Contrat succinct avec mention du CCAG Ou DCE complet le cas échéant Clause environnementale obligatoire (conditions exécution L2112-2 CCP et spécifications techniques L2111-2 CCP)	DCE complet : RC, AE, CCAP, CCTP (+ pièce financière éventuelle + pièces complémentaires) Clause environnementales obligatoire (conditions exécution L2112-2 CCP et spécifications techniques L2111-2 CCP)		DCE complet : RC, AE, CCAP, CCTP (+ pièce financière éventuelle + pièces complémentaires) Clauses sociale (L2112-2-1 CCP) et environnementale obligatoires (conditions exécution L2112-2 CCP et spécifications techniques L2111-2 CCP)
7) Réception et ouverture des offres	Service acheteur		Service marchés publics			
8) Analyse	Service acheteur - aucun formalisme exigé Analyse dans le respect des principes de la commande publique, bonne gestion des deniers publics et notion d'achat durable		RAO obligatoire. Service acheteur + vérification par le service marchés			
			3 critères minimum : Prix / Valeur Technique / Performance Environnementale Ou : critère unique du coût global			
			Sans objet		Commission MAPA dès 500 000 € HT à l'analyse pour les marchés de travaux	Commission d'appel d'offre
9) Signature de l'analyse	Sans objet		Agent du service acheteur + Directeur du service acheteur + Elu référent			
10) Demande de pièces administratives	Sans objet	Avant la notification, demande des pièces administratives listées aux articles R.2143-6 et suivants du CCP au titulaire pressenti				
11) Décision d'attribution	Choix par le service acheteur	Accord DGS	Décision du Maire / Président			Délibération autorisant la signature, en amont de la procédure, fixant l'estimation et l'étendue du besoin OU Délibération autorisant à signer le marché avec le nom du titulaire et le montant retenu
12) Signature du marché	Signature du bon de commande ou devis par la personne ayant délégation	Maire ou adjoint délégué / Président ou vice-président délégué				Maire ou adjoint délégué / Président ou vice-président délégué en vertu de la délibération
13) Notification	Service acheteur		Service marchés publics			
14) Avis d'attribution	Sans objet					Publicité BOAMP et JOUE dans les 30 jours à compter de la signature du marché

* En cas d'urgence et sous réserve d'une validation du DGS, par dérogation à la présente procédure, peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence les marchés dont l'estimation est supérieure à 25 000 € HT mais inférieure aux seuils fixés par décret (60 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 100 000 € HT pour les marchés de travaux, au jour de l'adoption de la présente procédure).

Suivi obligatoire de la procédure par le service marchés publics
qui devra publier les données essentielles du marché.